



LE PETIT MANIGUET

MAI 2015



**M&F**

MIRABEL'FIG TRAITEUR  
 Jean-François CUENIN  
 07.86.43.27.34  
 mirabelfig@gmail.com  
 www.mirabelfig.fr

AGENCE RENAULT

**GARAGE**  
**Claude KAUFFMANN**

Vente pièces détachées  
 Mécanique – Carrosserie  
 (toutes marques)

Route de Custines  
 54670 MALLELOY  
 Tél. : 03.83.49.14.74



**ANGELINA COIFFURE**  
 2 bis rue de Nancy  
 Malleloy 03.83.49.37.18



M. Bruno Millot  
 M. Terry Garnier

chauffage  
 plomberie  
 sanitaire  
 énergie renouvelable

6 rue de Nomeny  
 54610 Manoncourt-sur-Seille  
 06 98 9 7 25 54  
 mg.energie@yahoo.fr



**C.J.P.**

Electricité Générale  
 Travaux d'intérieur

Pascal Jacottin

16 rue de la Rochatte  
 54670 MALLELOY

Neuf  
 Rénovation

Tél. 03 83 49 19 78  
 Port. 06 19 98 22 13  
 Fax 09 64 22 70 34

cjp.cjp@orange.fr



**C.FORT ELEC**

Eclairage Public  
 Electricité

24, Rue du Stade  
 54114 JEANDELAINCOURT

Téléphone : 03 83 35 09 33  
 Télécopie : 03 83 31 40 31  
 Portable: 06 89 87 24 94  
 E-mail : c.fortelec@orange.fr

## LE MOT DE MADAME LE MAIRE

En 1995 le Bassin de Pompey (Communauté de Communes du Bassin de Pompey, à l'époque) est créé. Pour ses 20 ans d'existence, des manifestations sont proposées aux habitants de Mai à Novembre telles que : concert, assises du sport, inauguration de la filière bois, journées du patrimoine avec feu d'artifice, etc... Ce programme est consultable sur le site du Bassin de Pompey dans la rubrique « programme de manifestations ».

En février 2015, le Bassin de Pompey a modifié ses statuts en vue de l'élargissement de ses compétences (voir en page 6 le détail des nouvelles compétences) et la création d'un service de police municipale. Ces nouveaux statuts entreront en vigueur en 2016.

Dans le même temps les communes et la communauté vont mutualiser leurs services pour optimiser la gestion et faire face aux baisses des dotations d'état.

Sur la Commune, conjointement à l'élaboration de **notre plan local d'urbanisme**, nous avons procédé à une modification simplifiée du plan d'occupation des sols pour supprimer un emplacement réservé et se mettre en adéquation avec les recommandations du Grenelle de l'environnement en matière de densité.

Concernant les **travaux de la rue de Custines**, les prestataires ERDF, France Télécom et Comcable se succèdent pour terminer les travaux de câblage. Courant juillet, l'entreprise SCREG interviendra pour la mise en place des enrobés et les finitions.

Actuellement, les riverains se garent d'une façon très anarchique sur le chantier. Je vous rappelle qu'il est totalement interdit de se garer sur le trottoir, celui-ci étant strictement réservé aux piétons, les places de stationnement étant pavées. Certains habitants contestent les emplacements des stationnements devant chez eux, prétextant un manque de visibilité. Vu le nombre d'entrées de maisons, ce projet n'a pu être modifié. Je vous demande donc de faire preuve de compréhension et de civisme.

Avec l'été qui arrive à grand pas, je vous souhaite à tous et à toutes de passer de bonnes vacances.

Jeannine DOUGOUD



## SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal	p. 4
Plan Local d'Urbanisme	p. 9
Périscolaire	p. 11
Vie scolaire	p. 11
Vie associative	p. 16
Le guichet unique	p. 17
Apiculteur amateur	p. 18
Célébrations eucharistiques	p. 20
Etat civil	p. 20
Les infos à conserver	p. 21
Renseignements utiles	p. 24

Bulletin Officiel d'information

DIFFUSION GRATUITE

Directeur de la publication :

J. DOUGOUD

Dépôt légal n°1039

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 FEVRIER 2015

13 conseillers présents – 2 représentés

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

#### BUDGET GENERAL

<b>DEPENSES</b>	<b>740 209.97 €</b>
Dépenses de fonctionnement	382 793.06 €
Dépenses d'investissement	357 416.91 €
Restes à réaliser	81 050.00 €
<b>RECETTES</b>	<b>819 611.75 €</b>
Recettes de fonctionnement	406 925.47 €
Recettes d'investissement	177 714.06 €
Restes à réaliser	5 050.00 €
EXCEDENT de fonctionnement	160 004.53 €
DÉFICIT d'investissement	80 602.75 €
Restes à réaliser	76 000.00 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>3 401.78 €</b>

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

#### BUDGET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

<b>DEPENSES</b>	<b>17 868.55 €</b>
Dépenses d'exploitation	11 880.54 €
Dépenses d'investissement	5 988.01 €
<b>RECETTES</b>	<b>76 639.10 €</b>
Recettes d'exploitation	59 544.75 €
Recettes d'investissement	17 094.35 €
EXCEDENT de fonctionnement	47 664.21 €
EXCEDENT d'investissement	11 106.34 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>58 770.55 €</b>

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

#### BUDGET LOTISSEMENT DE GARAGES

<b>DEPENSES</b>	<b>-</b>
Dépenses de fonctionnement	0.40 €
Dépenses d'investissement	-
<b>RECETTES</b>	
Recettes de fonctionnement	2 471.88 €
Recettes d'investissement	-
EXCEDENT de fonctionnement	2 470.28 €
EXCEDENT d'investissement	-
<b>EXCÉDENT DE CLOTURE</b>	<b>2 470.88 €</b>

#### BUDGET GENERAL

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif laissant apparaître

- un excédent de fonctionnement de 160 004.53 €
- un déficit d'investissement de 80 602.75 €
- un déficit de reste à réaliser de 76 000.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote :

- l'affectation en réserve au compte **1068** de la somme de **156 602.75 €** pour couvrir les restes à réaliser ;
- l'affectation à l'excédent reporté de **3 401.75 €**.

### VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014

Le Maire donne lecture des comptes de gestion 2014 dressés par Monsieur Christian SCHMITT, receveur principal de Maxéville.

- Budget général
- Budget de distribution d'eau potable
- Budget lotissement de garages

Considérant que les opérations sont régulières et que les comptes coïncident avec les comptes administratifs, le Conseil municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion 2014.

### CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL, LA PREFECTURE ET LE CENTRE DE GESTION POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- Autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation des envois au contrôle de légalité mise en œuvre par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- Autorise Mme le Maire à signer la convention avec la Préfecture de Meurthe-et-Moselle,
- Donne son accord pour que l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle dispense la formation nécessaire aux usages de la plateforme,
- Autorise Mme le Maire à signer le contrat avec l'autorité de certification pour la fourniture de certificats électroniques.

### TRAVAUX EN FORET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent forestier a déposé en Mairie le **programme de travaux 2015**, qui se décompose comme suit :

- Cloisonnement sylvicole : Maintenance mécanisée dans les parcelles 26 et 30 ;
- Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée dans les parcelles 27 et 30.

Les travaux sont estimés à **2 160.00 € HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme d'actions pour 2015

- **ACCEPTE** le devis proposé par l'ONF
- **DEMANDE** la réalisation de ces travaux par l'ONF
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'actions et à donner l'ordre de service.

### LOCATION DU DROIT DE CHASSE DANS LE BOIS DE LA CROCHATTE

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le droit de chasse dans le bois de la Crochatte arrive à expiration cette année. La convention prévoit la possibilité de le reconduire par tacite reconduction dans les mêmes conditions pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Considérant la courte période du bail
- Prenant en compte la conjoncture économique actuelle

**DECIDE** de proposer à l'adjudicataire actuel la prolongation du droit de chasse pour 3 ans par tacite reconduction en lui rappelant toutefois les contraintes à respecter.

## SEANCE DU 30 MARS 2015

11 conseillers présents – 3 représentés

### VOTE DU TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir le taux des taxes pour 2015.

Ils restent ainsi fixés :

- Taxe d'habitation : 12.88 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.12 %

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

#### BUDGET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2015 qui se décompose comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 27 390.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 79 019.00 €

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

#### BUDGET LOTISSEMENT DE GARAGES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2015 qui se décompose comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 171.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : -

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2015 qui se décompose comme suit :

### SITE INTERNET

Frédérique CLAUDON fait le point sur ses recherches concernant la création d'un site INTERNET de la Mairie.

- La création personnalisée par un professionnel reviendrait à environ 1000 € + la formation payante
- Le coût de création avec l'**Association des Maires de Meurthe-et-Moselle** est arrêté à **420 €/an** + la formation payante de **150 €/jour/personne**
- Ce tarif comprend
  - L'hébergement du site
  - Une adresse mail
  - Le nom du domaine
  - L'actualisation technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Opte pour la solution proposée par l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les documents y afférents et à verser la cotisation annuelle à l'ADM 54, ainsi que le coût de la formation de l'administrateur.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 431 242.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 316 875.75 €

### FINANCEMENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une participation financière de **375 €** du budget général au CCAS, qui ne bénéficie d'aucune ressource propre.

### VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire, prenant en compte la conjoncture actuelle, avec notamment les baisses de dotation d'État, propose de ne pas augmenter les subventions et reconduire les mêmes montants qu'en 2014 à savoir :

Entente Sportive Custines Malleloy	: 1 200 €
F.J.E.P.	: 1 400 €
Association « Loisirs pour l'Enfance »	: 500 €
Atelier de la Mauchère	: 180 €
Comité des fêtes	: 250 €
Danse ta Vie	: 220 €
Association des Anciens Combattants	: 170 €
Musique	: 150 €
P'tits mouss	: 50 €
Coopérative scolaire	: 1 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la répartition proposée par Madame le Maire, présentée ci-dessus.

## **DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que le document unique d'évaluation des risques professionnels est aujourd'hui entièrement rédigé.

Ce document recense, évalue et analyse l'ensemble des risques professionnels de chaque poste de travail ainsi que des plans d'actions.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un document vivant. Il devra être mis à jour au minimum annuellement, ainsi que lors de tout changement technique, organisationnel ou humain.

Il doit être validé par le Conseil Municipal avant la saisine pour avis du Comité Technique Paritaire.

Madame le Maire propose au Conseil de valider ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le document unique présenté.

### **PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION**

Madame le Maire présente à l'assemblée le programme annuel de prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Ce programme fixe la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir, ainsi que, pour chaque mesure, les conditions d'exécution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de prévention 2015
- **S'ENGAGE** à adresser ce programme au CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) pour avis.

### **MODIFICATIONS STATUTAIRES DU BASSIN DE POMPEY**

#### **TRANSFERT DE COMPÉTENCES : ENTRETIEN DES VOIRIES – POLITIQUE DE LA VILLE – PLU-I – CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DE POLICE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey du 26 février dernier qui modifie ses statuts suite au transfert de nouvelles compétences.

Conformément aux articles L.5211-6-1 et L.5211-20-1 du CGCT, les communes doivent se prononcer dans un délai maximum de 3 mois à compter de la présente notification pour approuver ces modifications par délibérations concordantes à la majorité qualifiée.

#### **I. DE NOUVELLES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES**

##### **1 - Habitat – Urbanisme**

*Compétence n° 4 : Actions relatives à la politique du logement et du cadre de vie*

Par délibération du 18 décembre 2014, le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey a décidé à l'unanimité

d'engager le territoire dans une structuration de la compétence PLU-I (élaboration de la méthodologie, calendrier) dans l'objectif d'aboutir à un PIADD en 2017.

Or, la loi relative à la simplification de la vie des entreprises parue au JO du 21 décembre 2014 assouplit le calendrier de modernisation des documents d'urbanisme pour les communautés de communes qui s'engagent dans l'élaboration d'un PLU-I avant le 31 décembre 2015.

Ainsi, chaque commune ne serait plus dans l'obligation de mise en compatibilité de son PLU avec le SCOT. Les communes de Champigneulle et Malleloy pourraient interrompre leurs procédures en cours et Montenoisy ne serait plus dans l'obligation d'en engager une.

Par ailleurs, l'Etat lance un appel à projet PLU-I auprès des EPCI pour leur permettre de bénéficier de subvention. Dans ce contexte, le calendrier prévu par la loi nous contraint à débattre des orientations du PADD à l'échelle intercommunale avant le 27 mars 2017, et à approuver le PLU-I au plus tard le 31 décembre 2019.

Pour mémoire, l'année 2017 marquera l'échéance du 4<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH) suivi en 2018 de celle du PDU.

Monsieur le Président propose donc de mettre en œuvre un PLU-I intégrateur, assurant une articulation avec l'ensemble des documents programmatiques et de planification en cours (PLH, PDU, Agenda 21, Plan Paysage ...) et aussi permettant de simplifier les procédures, faciliter l'approche transversale des orientations du projet de territoire, les spatialiser et les décliner à l'échelle des différentes communes.

C'est pourquoi il est proposé de modifier la compétence 4 – article 2 des statuts en ce sens.

##### **2 - Entretien des voiries**

*Compétences n° 7 – Voirie d'intérêt communautaire*

Dans le cadre de la réflexion qui s'est engagée sur l'élaboration du schéma de mutualisation des services dès 2014, il est apparu opportun d'aboutir le transfert de la compétence « Voirie d'intérêt communautaire » - compétence 7 – article 2 des statuts – en transférant à l'intercommunalité la gestion complète de l'entretien des voiries, à savoir : « le nettoyage, le balayage et le déneigement de l'ensemble des voiries communales ouvertes à la circulation publique et autres voiries par convention » n'excluant plus l'éclairage public de l'intérêt communautaire.

L'intercommunalité devient donc le principal gestionnaire de l'espace public hors espaces verts, scindant ainsi plus clairement les missions dévolues aux services municipaux et communautaires.

Toujours dans un souci de rationalisation et d'optimisation des coûts, il est prévu de mutualiser les bâtiments techniques ainsi qu'en période hivernale les matériels et services municipaux.

### 3 - Politique de la ville

Compétence n° 8 : Action sociale d'intérêt communautaire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit les orientations de la politique de la ville pour les années à venir. Dans le cadre de sa mise en œuvre, une refonte de la géographie prioritaire prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En Meurthe-et-Moselle, 18 quartiers prioritaires ont été retenus dont 2 quartiers sur notre territoire : les Mouettes à Champigneulle et la Penotte à Frouard comportant respectivement 1 100 habitants et 1 150 habitants avec un revenu médian pour le premier de 9 900 € et 11 600 € pour le second.

Reformulés sur la base d'un projet social de territoire, les futurs contrats de ville uniques conclus avec l'Etat sont portés par les EPCI conformément à la circulaire du 15 octobre 2014, en partenariat avec les villes concernées et leur CCAS.

Afin d'appréhender le projet social dans la globalité du territoire, il est proposé d'établir l'analyse des besoins sociaux sur l'ensemble des communes et le cas échéant, élaborer des contrats de « développement social et solidaire » à l'échelle communale voire infra communale avec les CCAS, et d'autres instances et acteurs le cas échéant.

Le projet de modification des statuts – compétence n° 8 : Action sociale d'intérêt communautaire – article 2 – est modifié en ce sens.

#### II. CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DE POLICE MUNICIPALE

Par délibération n°02 du 23 octobre 2003, la Communauté de Communes a créé une brigade intercommunale de Police Municipale à la demande des communes, pour intervenir en complément des polices municipales où elles existent et permettre à l'ensemble du territoire communautaire de disposer d'un service de police assurant la sécurité et la prévention de la délinquance.

Cette brigade intercommunale ne se substituait pas aux polices municipales et n'agissait pas dans tous les champs d'exercice du pouvoir du maire.

Dès lors, cohabitaient deux services de police municipale avec un morcellement des effectifs dommageables à l'organisation des missions renforcées de pouvoir de police générale des Mairies.

Dans le même temps, l'exercice des pouvoirs de police a fortement évolué avec la possibilité de transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de l'EPCI, dans les domaines, notamment en lien avec l'exercice des compétences communautaires telles que la police de la circulation et du stationnement, la police de l'habitat indigne, la police de la réglementation de collecte des déchets ménagers, du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, etc.

La réflexion portée sur le territoire avec les maires a été, à l'occasion des travaux et ateliers organisés dans le sens d'une meilleure coordination à l'échelle intercommunale des brigades et de mutualisation des moyens, de proposer une brigade unifiée de 17 agents, avec des missions territorialisées de proximité au sein de bureaux de police sous l'autorité des maires, pour permettre de disposer d'équipes renforcées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey joint en annexe.

#### INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la note de Monsieur le Préfet relative au montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant annuel de l'indemnité de gardiennage de l'église à **100 €** à compter de 2015.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### PLU

Madame le Maire précise que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est déjà bien engagé et qu'en conséquence il sera mené à terme par la municipalité. La phase diagnostic ainsi que le projet définitif de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) sont terminés. La remise des dossiers de consultation est programmée pour juin 2016.

#### CABLE DE TELEVISION

Madame le Maire rappelle le devis de l'entreprise **COMCABLE** s'élevant à **39 387.00 € TTC** pour l'enfouissement du réseau câblé rue de Custines.

Elle précise que les travaux de génie civil réalisés par l'entreprise COLAS comprenant les fouilles, les fourreaux, les chambres, les branchements privatifs pour la télédistribution sont estimés à 49 116.40 € HT.

Des explications seront demandées à COMCABLE concernant la facturation de la fibre optique.

Pour la facturation d'occupation du domaine public, l'assemblée charge Madame le Maire de demander à nouveau à cette société qu'elle communique les longueurs de réseaux en souterrain et aérien pour permettre la facturation depuis la signature de la convention.

#### STATIONNEMENT RUE DE LA ROCHATTE

Madame le Maire relate la plainte d'un riverain concernant le stationnement des véhicules dans le bas de la rue de la Rochatte. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'alterner le stationnement dans le bas de la rue de la Rochatte, et charge Madame le Maire de prendre un arrêté de stationnement à cet endroit et d'implanter les panneaux réglementaires.

## SEANCE DU 18 MAI 2015

11 conseillers présents - 4 représentés

### LOTISSEMENT EN RACHY – CONVENTION DE TRANSFERT DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS DU FUTUR LOTISSEMENT

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de lotissement du Rachy établi par la société Nexity de Lay-Saint-Christophe. Elle fait part des différentes réunions, organisées à l'initiative de cette société, en mairie et à la communauté de communes, service instructeur du droit des sols.

Elle donne ensuite lecture du projet de convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement du Rachy à la commune de Malleloy. (voiries, espaces verts et passages piétons situés en dehors de l'emprise des lots, ainsi que réseaux d'eau potable, assainissement, gaz, électricité, éclairage public et télécoms),

Ce transfert de propriété s'effectuera dans les conditions habituelles par acte notarié entre la société Nexity et la Commune à l'Euro symbolique, aux frais exclusifs du vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** pour l'aménagement d'une partie de la zone INA du Rachy en lotissement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de transfert des biens avec la société Nexity ;
- **CHARGE** Mme le Maire d'informer les élus de l'avancement de ce dossier.

### APPELLATION DU FUTUR LOTISSEMENT DU RACHY

Considérant le nom du lieu-dit, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, proposera à la société Nexity la dénomination « **le domaine du Pré la Saule** » pour le futur lotissement.

### ASSAINISSEMENT DU FUTUR LOTISSEMENT

Mme le Maire rappelle que le lotisseur prend en charge l'ensemble des réseaux. Les travaux d'extension du réseau d'assainissement seront donc assurés par Nexity puis transférés au Syndicat d'assainissement du Val de Mauchère. Ce réseau sera raccordé au réseau collectif tel que prévu sur le plan de zonage.

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées par Nexity auprès du Syndicat d'assainissement du Val de Mauchère.

La société BEPG, mandatée par Nexity a demandé divers documents concernant le dossier de déclaration « loi sur l'eau » au SIAVM, à savoir :

- Le dernier bilan SATESE en date de la station d'épuration (également appelé bilan d'auto surveillance) reprenant les caractéristiques détaillées de la station d'épuration et le bilan de son fonctionnement (charge, rendements, etc ...) au moment de la visite de contrôle .

- L'autorisation de raccordement du projet au réseau d'assainissement et à la station d'épuration
- Monsieur le Président a refusé de répondre à cette demande, argumentant que la station d'épuration risque de ne pas avoir la capacité d'accueillir un nouveau lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Rappelle** que la capacité de la station d'épuration a été arrêtée au vu des plans de zonage votés par les 2 communes en 2003
- **S'étonne** de la réponse non argumentée de Monsieur le Président
- **Demande** à Monsieur le Président du SIAVM de répondre aux courriers relatifs aux études sur la Commune de Malleloy.

### MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Mme le Maire expose la nécessité de procéder à une modification simplifiée du plan d'occupation des sols pour supprimer un emplacement réservé et se mettre en adéquation avec les *recommandations du Grenelle de l'environnement en matière de densité*.

#### Emplacement réservé n° 10

Le plan d'occupation des sols a prévu un emplacement réservé (ER n° 10) sur les parcelles cadastrées AB n° 295 et 296 afin de permettre la réalisation d'une liaison entre le chemin du Rachy et la rue du Moulin.

Le projet d'aménagement présenté par la Société Nexity intègre la réalisation de cette liaison dans les travaux de son programme.

Compte tenu de la réalisation de cet équipement par un tiers, il n'est pas nécessaire de maintenir la servitude d'emplacement réservé sur ces parcelles.

#### Les articles 1NA.6, 1NA.7, 1NA.8 et 1NA.9 du plan d'occupation des sols réglementant l'implantation des constructions

Dans le cadre d'une opération d'aménagement, ces articles s'appliquent au périmètre aménagé et non au parcellaire après découpage. Ils entraînent des contraintes fortes en terme de constructibilité, allant à l'encontre des recommandations du Grenelle de l'environnement, notamment en ce qui concerne les critères de densité.

Considérant que les projets de construction, sur des terrains constructibles issus d'un découpage, doivent être instruits de façon identique aux autres projets, et afin de rendre ce document cohérent par rapport aux nouvelles dispositions recommandées par le Grenelle de l'environnement, il convient d'ajouter au règlement de la zone INA du POS la mention suivante :

« Les règles du présent chapitre sont appréciées au regard de chacun des terrains issus d'une division en propriété ou en jouissance, dans le cas d'un lotissement ou dans celui de la construction sur un même terrain de plusieurs

bâtiments dont le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division en propriété ou en jouissance ».

Compte tenu du caractère mineur des modifications envisagées du document d'urbanisme, l'évolution proposée s'inscrit dans le champ d'application des articles L.123-20-1 et suivants et L. 123-13-3 du Code de l'Urbanisme relatifs à la procédure de modification simplifiée du POS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** de s'engager dans une procédure de modification simplifiée du plan d'occupation des sols ;
- **S'ENGAGE** à mettre en place la procédure réglementaire par
  - la publication et l'affichage d'un avis mentionnant l'objet de la modification et les heures de consultation et de formulation des observations
  - la mise à disposition du public pendant un mois
  - l'approbation par délibération

### **VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

#### **Investissement :**

##### Recettes

Article 001 : - 36 557.87 €

Article 021 : 36 558.00 €

#### **Fonctionnement :**

##### Dépenses

Article 023 : 36 558.00 €

##### Recettes

Article 002 : 36 557.87 €

### **REMBOURSEMENT PAR ASSURANCE**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'un carreau double vitrage a dû être changé à l'école pour un montant de 576.36 € TTC. Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de la compagnie d'assurances **CIADÉ**. Une franchise de 457.20 € est appliquée (0.5 fois

## **PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

### **DE L'ELABORATION A L'APPROBATION DU PLU DE MALLELOY**

La commune de MALLELOY dispose d'un **Plan d'Occupation des Sols** approuvé en 1977. Ce document a été révisé en 1999 puis modifié en 2000 et 2007.

Par délibération du conseil municipal en date du 17 juin 2013, la commune a décidé de lancer la **révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

l'indice de construction en vigueur : 914.40), portant l'indemnisation à 119.16 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'indemnisation de **119.16 €** ;
- **CHARGE** Mme le Maire de mettre cette somme en recouvrement.

### **CONTRAT DE GROUPE ASSURANCE SANTÉ**

Mme le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;
- L'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin de collecter auprès de la caisse des dépôts les statistiques relatives à la mise en place d'une convention de participation et d'organiser une procédure de mise en concurrence
- Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

#### **DÉCIDE**

La commune de MALLELOY charge le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le problème de la vitesse dans la traversée du village est à nouveau soulevé. Après discussion, il est évoqué l'éventualité d'instaurer une zone 30. Mme le Maire est chargée de se renseigner sur les obligations en matière de panneaux de signalisation et le coût de l'investissement.

### **QU'EST-CE QU'UN PLU ?**

Depuis la décentralisation, l'urbanisme est une compétence du ressort de la commune. C'est donc aux élus municipaux que revient la charge de définir les conditions de développement du territoire et les règles d'occupation du sol qui s'y applique.

Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** est le document qui consigne l'ensemble des choix de la collectivité en matière de planification urbaine. Il permet aux habitants,

aux administrations et aux acteurs locaux de prendre connaissance des grandes orientations de la politique municipale, des projets à venir et des usages possibles du foncier.

Cette possibilité offerte aux communes d'élaborer leur document d'urbanisme est toutefois soumise au respect des orientations définies par les lois au niveau national. Ainsi, les dispositions du PLU doivent impérativement être compatibles avec les grands principes énoncés par le **Code de l'Urbanisme**.

### LE BUT DE LA REVISION

Cette révision apparaît nécessaire au regard du nouveau contexte législatif et réglementaire, de l'évolution du contexte communal mais également au regard des préoccupations environnementales et de développement durable qui s'imposent aujourd'hui.

La procédure lancée a pour but :

- **la modernisation du document d'urbanisme afin de l'adapter aux évolutions réglementaires et législatives actuelles** (respect des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 14/12/2013, des lois Grenelle, ALUR et LAAAF,...)
- **la définition d'un projet d'aménagement communal global, basé sur la maîtrise de l'urbanisation, l'utilisation économe des espaces, la préservation de l'environnement et des continuités écologiques**
- **la gestion raisonnée de l'occupation du sol** (répartition des zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles dans le temps et dans l'espace,...)
- **la création d'un support réglementaire pour des projets communaux et intercommunaux**
- **la définition de règles de construction sur le domaine privé** (implantation, hauteur, emprise, aspect extérieur,...) qui promeut la qualité urbaine, architecturale et paysagère

### LE ROLE DU PLU

Le rôle conféré au PLU tient donc en 4 points :

- 1- Exposer le **diagnostic du territoire** établi au regard des prévisions économiques, sociologiques et démographiques.
- 2- Préciser les **besoins** répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.
- 3- Présenter le **projet d'aménagement et de développement durable** retenu, ainsi que les orientations d'aménagement établies éventuellement sur certains secteurs de la commune.
- 4- Fixer les **règles générales et les servitudes d'utilisation des sols** permettant d'atteindre les objectifs de développement durable et de mixité urbaine et sociale définis précédemment.

### LES PIECES CONSTITUTIVES

Le dossier du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** se compose de plusieurs pièces constitutives :

- **Le rapport de présentation** qui établit un diagnostic du territoire, analyse les besoins de la commune, explique les choix retenus par la collectivité.
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune
- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** qui se présentent sous forme de schémas d'intention sur des zones particulières de la commune (*ex : zoom sur un projet de lotissement*).
- **Les plans de zonage** qui permettent de localiser les règles de PLU pour chaque parcelle. Le zonage est conçu en cohérence avec le PADD et les particularités locales (*assainissement, risques naturels,...*) et définit les zones urbaines, à urbaniser et à protéger.
- **Le règlement** qui vient compléter les plans de zonage. A chaque zone correspond un règlement qui peut contenir jusqu'à 16 articles.
- **Les annexes** qui sont des documents graphiques ou écrits qui précisent les règles qui impactent et qui s'appliquent en complément du PLU (*comme les servitudes d'utilité publique par exemple*).

Le travail sur la **révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)** vient de débuter. Le maître d'œuvre ESspace & TERRitoires va accompagner la collectivité de Champigneulle dans cette démarche. A la fin de la procédure de la révision du PLU (*approbation*), les pièces constitutives seront consultables en mairie pour servir de support à tous projets sur la commune.

### LA CONCERTATION

**La révision du PLU intéresse l'ensemble des habitants de la commune**, ainsi que la plupart des organismes qui interviennent dans la gestion des espaces ou dont l'activité dépend étroitement de la manière dont est aménagé le territoire. La loi prévoit ainsi la mise en place d'une **démarche de concertation** tout au long des études et de la procédure qui conduit à l'approbation du document par le Conseil Municipal.

A ce titre, un **cahier de concertation** est d'ores et déjà disponible à l'accueil de la mairie pour consigner les doléances des habitants.

La population sera tenue informée de l'état d'avancement du projet de Plan Local d'Urbanisme régulièrement au cours de l'étude, par le biais notamment de **réunions publiques de concertation**.

## ESPACE MULTI ACCUEIL



Pendant les vacances de printemps, le périscolaire a ouvert ses portes du 13 au 17 avril avec une douzaine d'enfants. Nous avons eu la chance d'avoir un super temps toute la semaine. Au programme : sortie piscine, loto avec des lots à gagner, chasse aux œufs et sortie à la Pépinière pour clore la semaine de vacances.

Courant juin, nous distribuerons les pré-inscriptions pour la 1<sup>ère</sup> période (septembre-octobre 2015) des nouvelles activités périscolaires. Celles-ci seront à rendre pour le 19 juin dernier délai. Tout enfant non inscrit avant cette date ne sera pas accepté pour cette 1<sup>ère</sup> période.

## ECOLE

### J'aime la galette, savez-vous comment ?

Jeudi 8 janvier, nous avons fêté l'Epiphanie avec un peu de retard.

Le matin, nous avons préparé 4 galettes : 2 pour nous et 2 que nous avons offertes aux CE2-CM1.



L'après-midi, nous avons dégusté nos galettes. Ronan a trouvé la première fève, il a choisi Apolline pour reine. Maîtresse Cécile a découvert la deuxième fève, c'est Léo qui est devenu son roi.

*La classe de MS-GS*



Sohann et Andrei font équipe pour traverser la rivière.

### A deux, on est plus forts !

Jeudi 29 janvier 2015, nous avons participé, à Champigneulle, à une animation USEP consacrée à la coopération. Il s'agissait de s'entraider, d'agir en équipes, de s'associer pour réussir les différents ateliers proposés.

## Vive la Chandeleur !

Jeudi 5 février, nous avons fêté la Chandeleur, avec un peu de retard.

Il a d'abord fallu préparer la pâte à crêpes



Puis est enfin venue l'heure de la dégustation...  
MIAM ! MIAM !

## Carnaval

Vendredi 20 mars, nous avons fêté Carnaval.

Princesses, Tortues Ninja et autres chevaliers ont défilé sous un soleil printanier.



*La classe de MS-GS*

## D'où vient l'eau du robinet ?

Mardi 24 mars, Amandine, animatrice au CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) est venue nous rendre une visite.

Nous avons appris plein de choses sur l'eau dans la maison, dans la nature, potable ou non, ...



Nous faisons le mouvement des vagues sur la mer



Méline doit dire si son image montre de l'eau potable ou non



Amandine nous explique les châteaux d'eau, les rivières... Alexandre écoute attentivement.



A nous d'essayer tous seuls de compléter le schéma !



Un petit film nous a raconté la vie d'une goutte d'eau.



Amandine nous explique le fonctionnement d'un château d'eau grâce à une petite expérience.



Nous avons mené l'enquête dans l'école pour y trouver tous les points d'eau

*La classe de MS-GS*



Sylvie et Gérald THIERY et leur équipe sont heureux de vous accueillir du jeudi au mardi de 06h00 à 19h30, le dimanche de 06h00 à 13h00 FERMETURE le Mercredi.

**BOULANGERIE**  
**Sylvie et Gérald**  
**3 rue du Général Leclerc**  
**54670 CUSTINES**  
**03.83.49.34.12**

VOUS SOUHAITEZ INSERER VOTRE PUBLICITE  
 DANS NOTRE JOURNAL MUNICIPAL : VOUS  
 POUVEZ CONTACTER LA MAIRIE POUR CONNAITRE  
 LES DIFFERENTS FORMATS ET TARIFS.

**Carrefour**  
*contact*

**HORAIRES**  
**Lundi au Samedi de 8h à 20h**  
**Dimanche et jours fériés de 9h à 13h**

42, rue du Général Leclerc - 54670 CUSTINES  
**Tél. : 03 83 49 33 01 - Fax : 03 83 24 37 44**

## Les Maniguets voyagent dans le temps !

*Du 4 au 8 mai, les CE2, CM1 et CM2 sont partis en classe découverte en Poitou Charentes.*

Nous sommes arrivés en fin d'après-midi lundi 4 mai au Hameau du Nay. C'est un centre d'accueil mais aussi un centre équestre en pleine campagne. Mardi nous avons commencé par un retour dans le temps au Puy du Fou. Là, nous avons alterné visites de sites reconstitués (village médiéval, tranchées de la guerre de 1914-1918, fort de l'an 1000, cité 1900...) et grands spectacles de toutes les époques : Le bal des oiseaux, les mousquetaires, les chevaliers, les gladiateurs... Mais les plus appréciés ont sans aucun doute été les vikings !



Mercredi, nous avons rejoint le village de Coulon où nous avons découvert le marais poitevin sur des barques. Nous nous souviendrons longtemps de la chasse au dragondin ! Ensuite nous avons réalisé un jeu de piste pour visiter le village. Pour terminer la journée, nous avons voyagé jusqu'au Futuroscope où nous nous sommes installés dans notre hôtel.



Après une bonne nuit, nous avons pu profiter des nombreuses attractions et spectacles du Futuroscope. Si le voyage dans le temps animé par les lapins crétiens était très attendu, le spectacle « La Vienne dynamique » a été particulièrement apprécié. Chacun a pu s'essayer au code de la route en conduisant des voitures électriques. Nous avons également découvert notre galaxie au planétarium avec le spectacle « Chocs cosmiques ». Le film « destin sauvage » qui expliquait le travail de protection des éléphants et des chimpanzés, a été très apprécié.



Après un dernier spectacle montrant des projections sur des jets d'eaux, nous avons rejoint Malleloy après une nuit dans le car.

Un grand merci à tous ceux qui nous ont accompagnés et qui ont aidé au financement de ce voyage : la mairie, la coopérative, les généreux donateurs et bien sûr les parents.



## L'eau, ça mouille et ça peut être froid !

*Dans le cadre de notre projet classe d'eau, nous avons profité de deux séances à la base nautique de Nancy-Tomblaine pour découvrir le kayak.*

Pour commencer, nous nous sommes équipés d'un gilet de sauvetage et d'une pagaie. Chargés de nos kayaks, nous avons rejoint le bord de l'eau. Après quelques consignes des moniteurs, c'est le grand départ ! Quelques hésitations, quelques tours sur place et déjà les embarcations filent vers le point d'arrivée : 4 canoës au milieu de la base. Un petit tour et il faut déjà revenir pour laisser place à son coéquipier. Rapidement les tours s'enchaînent et chacun prend de l'assurance. Malheureusement la séance est déjà finie. ..



Vendredi 15 mai, nous avons retrouvé nos bateaux avec plaisir mais la séance a été plus agitée. Chacun ayant pris confiance, les kayaks sont allés plus vite et un certain nombre de leurs rameurs sont tombés à l'eau ! Heureusement, il avait fait beau dans les jours précédents et elle s'était bien réchauffée ! Les moniteurs étaient très satisfaits de l'habileté des petits Maniguets. Ils espèrent les retrouver prochainement au club !



Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont accompagnés et à l'agence de l'eau qui a contribué au financement de cette découverte.

## L'ATELIER DE LA MAUCHERE

Les cours sont donnés dans la salle au-dessus de la mairie, le mercredi de 17 h à 18 h 30 pour les enfants et de 20 h à 22 h pour les adultes. L'atelier peinture compte 8 adultes et 5 enfants. La cotisation annuelle est de 10 € pour les enfants et 15 € pour les adultes.

Des cours de dessin seront donnés le mercredi soir, aux adultes qui désirent apprendre.

Pour tout renseignement ou inscription, venez aux heures d'ateliers ou contactez-moi au 06.11.52.78.56.

A bientôt  
Jeannine BLAISUS

## LE COMITE DES FETES

**Concert du dimanche 26 avril en l'Eglise de Malleloy avec la chorale CŒURS D'AUJOURD'HUI.**



Le comité a le plaisir de vous annoncer que la fête de la musique aura lieu **le samedi 20 juin à partir de 17 h** sur la place du 11 Septembre 1944. Nous pourrons y entendre l'école de musique du village, voir danser les jeunes du hip-hop et entendre chanter une jeune talent de notre village.

A partir de 19 h, une animation musicale vous sera proposée par un professionnel.

Nous espérons vous retrouver nombreux à cette occasion.

# LOISIRS POUR L'ENFANCE

L'Association « Loisirs pour l'Enfance » de Malleloy ouvre les portes de son centre aéré du 6 au 31 juillet 2015 à la salle polyvalente.

L'équipe d'animation, expérimentée, est prête à accueillir vos enfants de 8h30 à 17h30 et 17 h le vendredi. (Une garderie est prévue à partir de 8h et jusqu'à 18h).

Notre centre, dirigé cette année par Joëlle Bauquel et Flavie, répondra à deux missions :

- lieu d'accueil, le centre de loisirs **est un véritable espace de vie** au sein duquel les équipes d'animateurs mettent en place des projets d'animation collectifs basés sur les besoins et envies des enfants en privilégiant la vie collective et la participation.
- Missions d'activités, le centre de loisirs favorise les **pratiques ludiques**.

**Le jeu** est utilisé comme support de découverte de l'environnement de nouveaux milieux, de nouvelles relations, de nouvelles techniques.

**Alors au programme :** Piscine, Promenade autour du centre mais aussi à Nancy, à la Pépinière, Pique-nique, Découverte de la nature à pied et en vélo, Mini moto avec le club VAL de LORRAINE CLASSIC de

FAULX, soirée Pizza Déguisée, Grands jeux, Sortie à la base Nautique de MESSEIN, Veillée autour d'un feu, poney au haras de la Neyette, atelier théâtre et **bien sûr plein de surprise et beaucoup de détente !**

**Notre thème cette année : la chouette** avec ses mystères et l'intervention d'un FAUCONNIER qui viendra avec ses rapaces ; et « **contes et légendes irlandaises** » avec danses, jeux, sports découverte du pays, des traditions et l'histoire des gnomes, lutins, elfes, princes et princesses...

Pour les plus grands (10 à 13 ans) des activités spécifiques leurs seront proposées comme randonnées vélo, camping au terrain de foot, une journée au Haras à Saizerais, sports et d'autres activités sont en réflexion.

Et notre **Apéro/ Spectacle** le jeudi 23 juillet sous le thème des légendes, mystères promet bien des surprises ! On vous attend !!

Les inscriptions se feront courant mai. Pour toute précision, voir avec J. Bauquel directrice au 06 10 26 48 61.

**A bientôt les enfants !!**

Joëlle BAUQUEL et son équipe d'animation

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Bassin de Pompey Cœur d'habitat

UN GUICHET UNIQUE À VOTRE SERVICE

*c'est plus futé*

> CONSEILS PERSONNALISÉS  
> AIDES AUX TRAVAUX  
> ATELIERS PÉDAGOGIQUES...

ÉNERGIE AUTONOMIE SANTE DE L'HABITAT

Nous contacter > 03 83 49 81 19 habitat@bassinpompey.fr

## LE GUICHET UNIQUE

Vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration de votre habitation (économies d'énergie, accessibilité et amélioration pour les personnes âgées...).

Avant d'engager ces travaux, contactez le service Habitat du Bassin de Pompey qui pourra vous renseigner sur les aides financières possibles à votre projet.

## Jean-Michel ALIZANT

### Apiculteur amateur et poète à ses heures...

Jean-Michel ALIZANT est né en 1950 à CUSTINES.

Le rucher de Jean-Michel est composé d'une vingtaine de ruches situées sur le versant Est de Malleloy. ("En haut de la côte"... me confie-t-il). Une dizaine de ruches produisent du miel au fil des saisons.

A l'intérieur d'une ruche chaque abeille a un rôle bien déterminé.



La reine donne naissance à la colonie entière, ce qui constitue la ruche. Elle ne quitte pratiquement jamais la ruche, sauf pour se faire féconder (vol nuptial) ou pour changer de ruche (essaimage = c'est le procédé naturel qui permet à une colonie de se dédoubler).

Dans une ruche moyenne il y a entre 2000 et 4000 mâles, il est appelé également faux-bourdon ; une petite partie seulement de cette population fécondera la reine.



Il y a également entre 30 et 70.000 ouvrières selon la taille de la colonie. Elles s'occupent de tout dans la ruche ! Elles alimentent les larves et nettoient la ruche, et recherchent le pollen et le nectar.

Les butineuses et les receveuses contribuent à la récolte du miel. La durée de vie des abeilles ouvrières est de 45 jours. A chaque étape de leur vie elles ont une activité définie.

Les abeilles se servent de leurs antennes pour communiquer entre elles et échanger de nombreux messages, s'orienter dans la ruche ou encore repérer un ennemi.

Parfois l'abeille pique. Elle possède un venin qui peut être dangereux voire mortel pour une personne sensible aux piqûres d'insectes ; cependant, par nature l'abeille est paisible et travailleuse.



Il existe 500 espèces d'abeilles sans dard qui sont essentiellement dévouées à la pollinisation.

On reconnaît même aux piqûres d'abeilles des vertus thérapeutiques contre les rhumatismes.

L'abeille butineuse récolte le nectar, au cœur de la fleur avec sa langue tout au long des saisons, excepté trois mois par an (novembre, décembre et janvier). Ce liquide sucré contient 70 à 80 % d'eau.

Arrivée à la ruche, la butineuse confie sa récolte à l'abeille receveuse qui l'ingurgite et la régurgite plusieurs fois. Elle ajoute des sécrétions salivaires et des enzymes qui transforment le saccharose en glucose. Ce procédé accentue l'évaporation de l'eau. Il ne reste alors que 20 % d'eau dans le nectar qui sera déposé dans des alvéoles jusqu'à déshydratation totale ; ce qui donnera le miel. Les alvéoles seront ensuite bouchées par un opercule de cire par les abeilles.

Les types de miels les plus souvent récoltés en Lorraine sont le miel de sapin et d'épicéa.

Les ruches de Jean-Michel sont implantées sur un terrain à proximité d'une flore riche et variée.



A partir du mois de février, crocus, perce-neige, cornouillers, noisetiers, colza, ... pissenlit, cerisiers..., framboisiers...aubépines et bien d'autres rythment les va et vient des abeilles et s'éloignent jusqu'à 3 kms maximum de la ruche à la recherche du précieux nectar.

A la fin de la floraison des colzas sonne l'heure de la première récolte. En majorité constitué de nectar de fleur de colza, il sera complété par d'autres nectars le rendant légèrement trouble.

Jean-Michel réalise 3 collectes de miel par an. Le cycle des floraisons lui dicte le bon moment de la récolte.



Saint-Ambroise - Patron des apiculteurs

L'homme a besoin des abeilles. Il nous appartient de préserver la nature pour les protéger. Les variétés abondantes de la flore sur le versant EST de la commune doit rester un indicateur de bonne santé de cette faune vivant sur notre territoire.

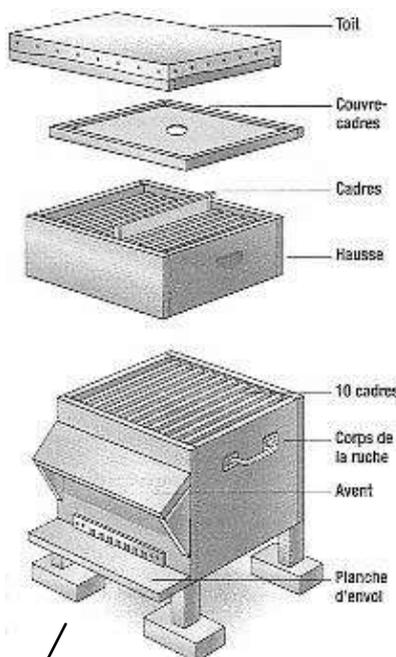
J'ai fait une belle rencontre ce vendredi 15 mai 2015 après-midi, il m'a lu des poèmes qu'il a écrit... j'en partage quelques lignes avec vous...

Frédérique CLAUDON

Jean-Michel ALIZANT est très proche de la nature, elle est devenue sa muse.

**Le ruisseau**  
(La Mauchère)

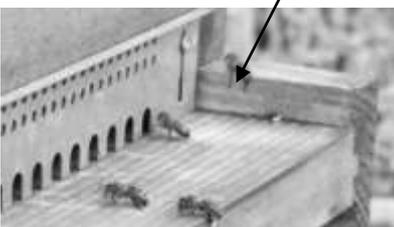
La ruche est composée de plusieurs parties.



Le couvre cadres et le toit servent à protéger la ruche des prédateurs et des caprices du temps.

Juste au-dessous, la hausse (le magasin à miel) contient 9 cadres. C'est dans cette partie uniquement que Jean-Michel récoltera son miel.

La partie inférieure (la plus grande) renferme 10 cadres mobiles où logent et travaillent les abeilles.



Le plateau d'envol permet aux abeilles de se positionner devant la ruche. Sur ce modèle il peut être fermé. En

hiver, il protège la ruche des prédateurs.

En hiver l'abeille a une activité ralentie. Elle se nourrit de miel stocké dans le corps de la ruche en attendant que le cycle des saisons redémarre.

*Avec à sa porte le printemps  
L'hiver se rebiffe,  
Le ruisseau, pressé,  
Ne répond pas aux avances des giboulées,  
Il rase les murs de pierres sèches des fonds de jardins,  
Comme le ferait un brigand  
S'apprêtant à quelque mauvais coup.*

*Aux beaux jours,  
C'est un bon garçon qui nous revient.  
Après toutes ses turpitudes hivernales,  
Le ruisseau  
Reposé et repenti,  
Dans les méandres de son lit,  
Rafraichit le pied des aulnes  
Qu'il a tant malmenés jusqu'au sortir de l'hiver*

*Sur sa berge,  
Une poule d'eau prépare son quartier d'été  
Et, perchées dans les ramures,  
Les tourterelles  
Entonnent leur chant d'amour.*

*Sous le petit pont,  
Filant des jours heureux,  
Le ruisseau va son bonhomme de chemin  
Baignant le cœur des villageois.*

# CELEBRATIONS EUCHARISTIQUES

Dimanche 31 mai	9 h 30	CUSTINES
Dimanche 7 juin	9 h 30	BOUXIERES
Dimanche 14	9 H 30	MALLELOY
Dimanche 21	9 H 30	BOUXIERES
Dimanche 28	9 H 30	CUSTINES
Dimanche 5 juillet	9 H 30	MALLELOY
Dimanche 12	9 H 30	BOUXIERES
Dimanche 19	9 H 30	CUSTINES
Dimanche 26	9 H 30	MALLELOY
Dimanche 2 août	9 H 30	BOUXIERES
Dimanche 9	9 H 30	CUSTINES
Samedi 15	Assomption 9 H 30	MALLELOY
Dimanche 16	9 H 30	BOUXIERES
Dimanche 23	9 H 30	CUSTINES
Dimanche 30	9 H 30	MALLELOY

Site de la paroisse : [www.catholique-nancy.fr/clevant](http://www.catholique-nancy.fr/clevant)

Voir tableau d'affichage sur la grille de l'église.

Pour les célébrations à Malleloy, nous avons plaisir à voir l'église fleurie mais pour cela encore faut-il disposer de fleurs ! Vous avez un jardin ou vous souhaitez faire un achat ou un don à cette fin, prière de prendre contact la veille de la date au plus tard avec Mme Hélène WOLFARTH (tél 03 83 24 35 60).

D'avance merci.

## ETAT CIVIL



### Naissances :

Sascha BEDEN FISCHER

né le 13/02/2015 à NANCY

Adam KHADRAOUI

né le 26/02/2015 à NANCY

Alexis VIVENOT

né le 27/03/2015 à NANCY

Rosanna SENOCQ

née le 02/04/2015 à NANCY

Calvin XARDEL

né le 22/04/2015 à NANCY

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS

### Mariage :

Frédéric HAF et Emmanuelle MACEDA DOMINGUEZ

le 16/05/2015 à MALLELOY

AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS

### Décès :

Lucien PETITJEAN

le 22/02/2015 à NANCY

Marcelle LALLEMENT née THOUVENIN

le 12/03/2015 à POMPEY

Guillaume RAMBOURG

le 26/05/2015 à BLAMONT

AVEC TOUTES NOS CONDOLEANCES

# VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

## CARTES D'IDENTITE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la date de validité est passée à 15 ans.

La validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée de 5 ans.

Les dossiers pour l'attribution de Cartes Nationales d'Identité sont à remplir en Mairie. Se munir de :

- la copie intégrale de votre acte de naissance,
- 2 photos récentes de format 3,5 cm x 4,5 cm identiques,
- 1 justificatif de domicile récent,
- votre ancienne carte d'identité,
- dans le cas d'une perte ou d'un vol de carte d'identité, un timbre fiscal de 25 € est demandé.

## PASSEPORTS

Les dossiers sont délivrés et contrôlés dans la Mairie de votre commune mais vous pouvez aussi effectuer une pré demande de renouvellement de passeport sur le site : [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr)

Une fois votre dossier complet, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Frouard puisqu'une nouvelle procédure de délivrance de passeports a été mise en place.

## VIGNETTE DE DECHETTERIE

Les habitants de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey peuvent obtenir la vignette d'accès à la déchetterie et à la composterie intercommunale dans leur Mairie ou à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Se munir de la carte grise de votre véhicule.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser en Mairie dès leur 16<sup>ème</sup> anniversaire. Se munir du livret de famille des parents. Une attestation vous sera délivrée et vous sera indispensable pour toute inscription : examens, permis de conduire...

# INFORMATIONS DIVERSES

## PANNEAUX DE SIGNALISATION



Nous vous rappelons que ce panneau signifie qu'il faut céder le passage aux usagers venant en sens inverse. Flèche rouge (à droite).



Et celui-ci signifie que c'est vous qui avez la priorité. Flèche noire (à droite).

## NUISANCES SONORES

**L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que les tondeuses, les motoculteurs, scies mécaniques, bétonnières... à moins de 100 mètres des habitations est autorisée :**

Jours ouvrables	8h30-12h et 14h30-19h30
Samedis	9h-12h et 15h-19h
Dimanches et jours fériés	10h-12h

## **STATIONNEMENT** **DANS LES RUES DU VILLAGE**

Il est rappelé que les trottoirs relèvent entièrement du domaine public. Aucun riverain n'est propriétaire le long de sa maison. Certaines rues sont encombrées par des voitures en stationnement qui gênent la circulation.

**Il est demandé expressément aux personnes qui possèdent garage et allée, d'y rentrer leur(s) véhicule(s).**

D'autre part des places de parking existent dans le village à certains endroits notamment pour les véhicules utilitaires.

En effet, ils sont une gêne en raison de leur gabarit ainsi que pour la visibilité de la circulation.

Nous comptons sur votre civilité. **Dans le cas de non-respect, la police intercommunale est chargée de verbaliser.**

De plus, tout habitant est prié de rentrer ses poubelles après passage des éboueurs afin de désencombrer les trottoirs.

## **AVIS AUX DETENTEURS DE CHIENS** **DANGEREUX**

Les propriétaires de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sont désormais tenus de déposer en Mairie une demande de permis de détention.

La liste des personnes habilitées à dispenser la formation est disponible au secrétariat.

## **BORDS DE MAUCHERE**

Rappel : l'entretien de la Mauchère doit être réalisé par les propriétaires de parcelles jouxtant la Mauchère. Il est interdit d'aménager les berges ou de déposer des déchets verts le long du ruisseau.

## **URBANISME**

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le service urbanisme du Bassin de Pompey les lundi-mardi-mercredi de 9h à 12 h et les jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 30 au 03.83.49.81.92.

Pour effectuer vos démarches et mener à bien vos projets de construction ou de réhabilitation, rendez-vous sur le site [www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr)

Rubrique « En 1 clic » Habitat – Urbanisme – Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

## **TRANSPORTS**

Renseignements sur les itinéraires, les horaires et les correspondances sur le site [www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr) ou Allosit au 03.83.49.23.23.

## **TRI SELECTIF**

Nous vous rappelons qu'il est important de faire le tri. Une plaquette d'information est à votre disposition en mairie.

**Verre** : une benne se situe à côté du terrain de foot et une autre à côté de l'école.

**Vêtements** : une benne à côté de l'école.

**Déchets biodégradables** : des sacs verts sont à votre disposition toute l'année en mairie.

**Déchets recyclables** : des sacs transparents sont à votre disposition toute l'année en mairie.

Pour tout problème lié à vos bacs, appelez le Bassin de Pompey au 03.83.49.81.81 et demandez le secrétariat du service Environnement.

## **PILES USAGEES**

En mairie, une boîte est à votre disposition pour y déposer vos piles usagées.

## **BIODEGRADABLES**

La collecte des déchets biodégradables (déchets de cuisine, de jardin et autres déchets organiques) se fait tous les **jeudis**. Les bacs sont à sortir **la veille** c'est-à-dire **le mercredi soir**.

Vous pouvez vous procurer les sacs biodégradables en Mairie.

## **OBJETS HETEROGENES**

Pour notre commune, ils seront ramassés le jeudi 3 septembre 2015. Il est donc nécessaire de sortir les objets la veille, en soirée.

Limités à 2m3 par foyer, ne sont pas collectés : les déchets d'équipement électroniques et électriques (D3E), les fûts, bidons et autres contenants

renfermant des produits polluants, les bouteilles de gaz, les batteries, les carcasses de voitures et de machines-outils ou agricoles, la pierre, le béton, la terre, les ordures ménagères, les déchets verts, les explosifs, les extincteurs, les rouleaux de fil de fer, treillis soudés, les grillages et câbles métalliques, les produits radioactifs, les pneumatiques.

### **LE RELAIS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) « LA MARELLE » DU BASSIN DE POMPEY**

est à votre disposition pour tout renseignement tant pour les assistant(e)s maternel(le)s que pour les parents.

Vous êtes parents et avez besoin d'employer une assistante maternelle. Quelles démarches effectuer, comment négocier, dialoguer, instaurer une relation de confiance, établir le contrat, verser le salaire. Autant de questions sur lesquelles le Relais Assistant Maternel peut vous accompagner.

**Accueil téléphonique : 03.83.49.81.36**

Lundi et mardi de 14h à 17h30 ;

Mercredi de 9h à 12h.

### **L'EST REPUBLICAIN**

Vous pouvez visionner les photos et le début des articles parus ces derniers mois sur Malleloy. Sur **[www.estrepublicain.fr](http://www.estrepublicain.fr)** cliquez sur l'onglet "Communes". Choisissez votre département et cliquez sur la commune de votre choix.

### **RENCONTRES INTERCOMMUNALES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

Les Rencontres Intercommunales du Travail et de l'Emploi ont eu lieu le **jeudi 28 mai 2015** à **l'Espace de l'Ermitage à Frouard**.

### **CANICULE ET RISQUES EXCEPTIONNELS**

Suite à la canicule de l'année 2003, les services de l'Etat ont défini un plan de gestion de la canicule au niveau départemental et par extension à tous risques exceptionnels. Ainsi, la réglementation prévoit qu'un registre nominatif soit institué pour y inscrire toutes

les personnes âgées et personnes handicapées de la commune vivant à domicile qui en font la demande. La finalité de ce registre est d'organiser en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence un contact périodique avec les personnes inscrites sur le registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

Sont concernées les personnes :

- âgées de 65 ans et plus résidant à domicile ;
- âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- adultes handicapées.

La demande d'inscription s'effectue par écrit à l'aide du formulaire à demander à la mairie. Les demandes d'inscription émanant d'un tiers (parent, voisin) doivent être réalisées individuellement et par écrit. L'inscription sur le registre est facultative. Toute personne inscrite dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations.

### **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU POS**

Par délibération du 18 mai 2015, le Conseil Municipal a décidé la modification simplifiée du plan d'occupation des sols. Cette modification porte sur la suppression d'un emplacement réservé, et des modifications sur les articles 1NA6, 1NA7, 1NA8 et 1NA9, pour les rendre compatibles avec le Grenelle de l'Environnement.

La modification simplifiée peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat pendant tout le mois de juin. Un registre est mis à disposition pour recueillir les observations.

### **PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

Une réunion publique est prévue le mardi 23 juin 2015 à 20 h à la salle polyvalente.

### **LOGEMENT COMMUNAL**

Le logement communal situé en face de la Mairie est vacant. Il s'agit d'un F4 ; le loyer est de 550 € par mois. Renseignements en Mairie.

# RENSEIGNEMENTS UTILES

## MAIRIE

Horaires d'ouverture

au public :

Le lundi de 13h30 à 18h

Du mardi au vendredi

de 13h30 à 16h30

Le Maire reçoit

sur rendez-vous

☎ 03.83.24.14.85

[mairie.malleloy@gmail.com](mailto:mairie.malleloy@gmail.com)

## DECHETTERIE FROUARD:

(face à l'écluse de Clévant)

Heures d'ouverture aux particuliers :

Du lundi au vendredi

10 h à 12 h 30

et 13 h 30 à 19h

Le samedi : 10 h à 19 h

Dimanche et jours fériés :

10 h à 13 h

**Fermeture à 18h**

**du 15/11 au 15/03**

## POINT TRI :

### VERRE

- Rue de la gare
- Route de Faulx,
- A côté du terrain de football

**VETEMENTS** rue de la Gare

## COMPOSTERIE :

Champs Mougenot – RD907

Sur la droite à la sortie de Marbache

en direction de Saizerais

Du lundi au vendredi :

du 15/10 au 15/04

de 8 h à 14 h

Le samedi de 10 h à 17 h

du 16/04 au 14/10

de 8 h à 16 h

## GENDARMERIE

### de FROUARD

9, Rue Anatole France

☎ 03.83.49.30.76

**Police Secours = 17**

## PREFECTURE 54

1, rue du Préfet Erignac

54000 Nancy

☎ 03.83.34.26.26

**L'EST REPUBLICAIN**

Correspondant : Marcel Klein

☎ 03.83.38.21.09

☎ 06.26.20.57.79

✉ marcello54@free.fr

Dépositaire : Patrice

Rambour

8, impasse de Goudinot

à Custines

☎ 03.83.24.27.84

## LA POSTE

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h/14h-17h

Mardi 9h-12h/14h-17h

Samedi 8h30-11h30

☎ 03.83.24.38.21

[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

## ECOLE

Directeur Mr SALEUR

☎ 03.83.24.15.37

✉ ce.0540712f@ac-nancy-metz.fr

## POLE EMPLOI

112, Allée Espace Saint Martin

54700 Pont-à-Mousson

☎ 03.83.81.00.48

## CENTRE ANTIPOISON

☎ 03.83.22.50.50

## HOPITAL CENTRAL

29, Avenue du Maréchal de

Lattre de Tassigny

54035 Nancy

HOPITAL DE BRABOIS

Avenue de Bourgogne

54500 Vandoeuvre

MATERNITE REGIONALE

Rue du Dr Heydenreich

54000 Nancy

☎ 03.83.85.85.85

## POLYCLINIQUE MAJORELLE

1240 av. Raymond Pinchard

54100 Nancy

☎ 08.83.94.41.00

## VETERINAIRE

Sophie LEMOINE

4, Rue du 10 septembre

1944

54670 Custines

☎ 03.83.23.64.20

## INFIRMIERES A CUSTINES

Isabelle PELLEGRIN

Cécile PARAN

60, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.23.63.12

☎ 06.30.02.96.49

JANESIK Isabelle,

MICHALAK Jocelyne et

SCHEMMER Stéphanie

29, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.49.35.87

## KINESITHERAPEUTES

Anne SERTHELON et

Stéphanie ESTEVE

35, Rue Général Leclerc

54670 Custines

☎ 03.83.49.04.38

Céline MARCHAL

Marie-Léa THOMAS

20, Lot. le Grand Jardin

54670 Malleloy

☎ 03.83.24.27.13

## PHARMACIES

### Pharmacie CHARROYER

1, Rue des vieilles Halles

54670 Custines

☎ 03.83.49.32.59

### Pharmacie de la Mauchère

58, Rue Général Leclerc

54670 Custines

☎ 03.83.24.33.88

## MEDECINS A CUSTINES

Frédéric et Ludovic BREDA

3, Rue de la Garenne

☎ 03.83.49.35.25

et

Denis EVRARD

15, Rue Général Leclerc

☎ 03.83.49.37.49

## MEDECINS A FAULX

Alexis RETOURNAY

27, Rue de la Libération

☎ 03.83.24.00.00

et

Christelle LUCHINI

11, Rue du Stade

☎ 03.83.17.38.48